

## **Sobriété énergétique : certains sites pourraient devoir « ralentir leur consommation d'énergie »**

« La flambée de l'énergie affole les industriels », titre **Le Monde** alors que les entreprises françaises craignent des ruptures d'approvisionnement en gaz et en électricité cet hiver. « Malgré l'accumulation des difficultés, perturbation des chaînes logistiques, inflation, guerre en Ukraine, la plupart des industriels que je rencontre me disent qu'ils observent à ce stade une bonne résistance de leur activité », tempère **Alexandre Saubot**, président de France Industrie, qui reconnaît « une très grande hétérogénéité des situations ». « Certains peuvent bien répercuter la hausse de leurs coûts, d'autres non. » A ces inquiétudes sur les prix s'ajoute désormais la crainte d'un rationnement de l'énergie cet hiver. « On peut imaginer que les entreprises et les particuliers fassent un effort, par exemple, en baissant le chauffage de 1° à 2 °C. Cela coûtera beaucoup moins cher à l'économie française que de rationner le gaz dans certains secteurs industriels. **Il faut aussi pouvoir réallouer le gaz aux industriels qui en ont le plus besoin.** Cela devra se décider au plus près du terrain », prêche, de son côté, Alexandre Saubot. **En attendant, les industriels se préparent au pire**, note le quotidien. (Le Monde, p. 17)

« Les pistes du futur plan de sobriété énergétique », titre Les Echos, qui souligne que le plan de mobilisation générale que le gouvernement doit livrer cet été passera en partie par le renforcement de dispositifs existants. **L'objectif est de réduire de 10 % en deux ans la consommation d'énergie du pays par rapport à 2019.** A lui seul, le programme en dix mesures préconisé par l'AIE permettrait en quelques mois d'éviter à l'ensemble des pays développés de brûler 2,7 millions de barils par jour. **L'économie la plus substantielle (500 000 barils par jour) serait atteinte en étendant à trois jours par semaine la durée de télétravail.** Pour éviter les coupures du réseau électrique, certains sites pourraient se voir demander de « ralentir leur consommation d'énergie, voire d'arrêter leur consommation d'énergie pendant un certain temps », a indiqué Bruno Le Maire. Au niveau des particuliers, l'application de certaines mesures existantes mériterait d'être renforcée. C'est le cas de l'extinction des enseignes et des publicités lumineuses en pleine nuit. Le gouvernement pourrait aussi, dans le cadre du plan de mobilisation générale qu'il prépare pour cet été, **activer certains dispositifs applicables dans les espaces de travail. Ceux, notamment, du Code de l'énergie qui permettent d'interdire le chauffage au-dessus de 19°C ou la climatisation au-dessous de 26°C.** (Les Echos, p.3)